

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
31 mars 2025

Date de la séance :
08 avril 2025

**Les membres en exercice
sont : 36**
Quorum : 19
Membres présents : 21
Membres représentés : 5
(Pouvoirs)
Total votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 avril 2025 à 19h00

L'an deux mil Vingt-cinq, le 08 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD** **Présents :** Mme.PERIGAULT Isabelle

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE
MARNE ET GONDOIRE** **Présents :**
Mme. CHEVALLIER Sylvia M.
COLAISSEAU Olivier Mme. CROISIER
Rébecca (suppléante de M. COMPARET
Philippe) M. DA SILVA Manuel M. DJIGO
Alioune M. ELOUNDOU Zavier Mme.
GENDRE Geneviève Mme. LEFORT
Martine M. SIMON Laurent M. MACLE
Claude (suppléant de M. SALVAGGIO
Tony), Mme SMAGIEL Evelyne (suppléante
de M. JAHIER Patrick)

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION** **Présents :**
M. ARNAUD Serge M. CHARPENTIER
David M. CHEVALIER Luc M. FOURNIER
Dominique
M.GARROUSTE Michel M. MARSAUD Cyril
M.MASSON Alain M. POUPART Antoine
Mme. RESTA Simonetta

EXCUSÉS M. AUVRELE Patrick Mme. BONNOT
Valérie Mme. BOUARABA Saïda Mme.
CAPDEVILA Aurore M. CHEVALIER Daniel
M. COMPARET Philippe Mme. DUPRE
Isabelle M. GAILLARD Julien Mme.
GBIORCZYK Anne M. JAHIER Patrick M.
JODRAIN Patrick M. KOLOPP Alain Mme.
PETITOT Michèle M. PITARI Francesco M.
POTTIER Jacques M. SALVAGGIO Tony M.
TAUPIN-GARDIN Patrick. Mme.TORTRAT
Nathalie

Pouvoirs :

- Pouvoir de POTTIER Jacques à COLAISSEAU Olivier
- Pouvoir de GBIORCZYK Anne à ARNAUD Serge
- Pouvoir de PETITOT Michèle à LEFORT Martine
- Pouvoir de GAILLARD Julien à MARSAUD Cyril
- Pouvoir de PITARI Francesco à CHARPENTIER David

DELIBERATION N° 11/2025

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2025

Le Président propose d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **11 mars 2025**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **11 mars 2025**

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

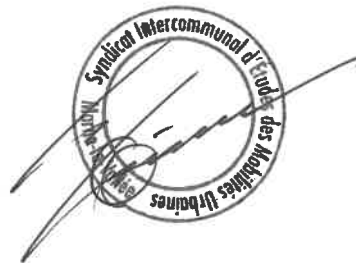
Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Olivier COLAISSEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com